

# Éducation, formation et Europe 2020

2012/2045(INI) - 11/09/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'éducation, la formation et la stratégie «Europe 2020» en réponse à la communication de la Commission intitulée "Éducation et formation dans une Europe intelligente, durable et inclusive".

Le Parlement souligne qu'en dépit d'améliorations dans le domaine de l'éducation et de la formation, l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) ne sont toujours pas une réalité pour la majorité de la population de l'UE et que **certains indicateurs sont même inquiétants**. Il considère toutefois que la croissance économique doit prioritairement être fondée sur l'éducation, la connaissance, l'innovation tout comme les politiques sociales en cette période de crise.

**Investir dans l'éducation** : le Parlement fait remarquer que certains États membres ont opéré des réductions budgétaires dans les domaines de l'éducation et de la formation, compte tenu de la conjoncture économique actuelle, mais estime que les investissements hautement stratégiques devraient être maintenus et même augmentés. Il souligne à cet égard que le futur cadre financier pluriannuel de l'Union prévoit que l'éducation et les secteurs apparentés **bénéficieront, en pourcentage, de l'augmentation la plus importante du budget de l'Union à long terme**. Dans ce contexte, les États membres sont appelés à adopter leur stratégie d'EFTLV en allouant les ressources financières nécessaires, car il s'agit du meilleur instrument disponible pour atteindre les objectifs assignés dans la stratégie "Éducation et formation 2020". Le Parlement souligne que les coûts économiques liés aux conséquences des mauvais résultats scolaires, notamment l'échec scolaire, et aux inégalités sociales au sein des systèmes d'enseignement et de formation, ainsi que l'incidence de ceux-ci sur la croissance des États membres sont **nettement plus élevés que ceux de la crise financière**.

D'une manière générale, le Parlement demande aux États membres de tenter de consacrer un investissement total d'au **moins 2% du PIB dans l'enseignement supérieur** comme minimum requis pour une économie basée sur la connaissance. Il rappelle que, pour être en mesure de concurrencer à l'avenir les nouvelles puissances mondiales, les États membres doivent atteindre les objectifs fondamentaux de la stratégie "Europe 2020", qui, dans le domaine de l'éducation, consistent à atteindre 3% d'investissements pour la recherche, à augmenter à 40% le nombre de jeunes ayant une formation universitaire et à réduire à moins de 10% le décrochage scolaire. Le Parlement propose dans ce contexte que **les États membres déduisent les investissements dans l'éducation et la formation des calculs de déficit national du pacte budgétaire**.

**La jeunesse** : le Parlement rappelle qu'il faut **accorder une attention particulière aux jeunes** en tenant compte du fait que le taux de chômage de l'UE a atteint plus de 20%, ce chiffre dépassant 50% dans certains États membres ou certaines régions, et que les jeunes, notamment les jeunes les moins diplômés, sont particulièrement touchés par la crise actuelle. Il souligne tout particulièrement les **effets néfastes des programmes d'austérité en matière de chômage des jeunes** dans certains États membres, en particulier dans les États du Sud, conduisant à une fuite de cerveaux importante vers d'autres pays, y compris des pays tiers. Il rappelle également qu'aujourd'hui, un élève sur sept (14,4%) quitte le système éducatif en ne possédant qu'un niveau d'enseignement secondaire inférieur et ne suit aucun autre enseignement ni aucune formation complémentaire.

Dans ce contexte, les États membres et la Commission sont appelés à :

- déployer plus d'efforts pour mettre en œuvre des politiques européennes en faveur des jeunes qui soient plus claires, plus ciblées et adaptées afin de répondre aux nouveaux défis de la société;
-

- mettre en œuvre des mesures en faveur des jeunes susceptibles de quitter l'école de manière précoce ou qui ne suivent aucun enseignement, aucune formation ou qui n'ont pas d'emploi, afin de leur offrir un apprentissage de qualité ainsi que des programmes de formation et de garantie d'emploi ;
- accorder à l'enseignement et à la formation professionnels une attention particulière dans les systèmes d'enseignement supérieur en tenant compte de la diversité des systèmes éducatifs nationaux;
- garantir que les jeunes puissent acquérir une véritable expérience professionnelle et entrer rapidement sur le marché de l'emploi;
- évaluer dans quelle mesure, à la fin de leurs études, les jeunes diplômés obtiennent rapidement un emploi lié à leur formation et à leurs connaissances et, sur la base de ces données, tirer des conclusions sur la qualité des systèmes d'éducation et de formation, en procédant aux ajustements nécessaires;
- œuvrer résolument à l'introduction, à la mise en œuvre et au développement ultérieur de l'ECVET, d'Europass et du cadre européen des certifications;
- apporter un réel soutien à l'éducation informelle et non formelle pour le développement des valeurs, des aptitudes et des compétences, notamment pour les jeunes, ainsi que pour l'apprentissage de la citoyenneté et la participation démocratique.

**Le rôle des universités** : le Parlement appelle les universités à étendre l'accès à l'apprentissage et à moderniser les programmes d'études pour répondre aux nouveaux défis en vue d'améliorer les compétences de la population européenne. Il encourage le dialogue entre les acteurs privés, notamment les PME, les autorités locales et régionales, ainsi que les acteurs de la société civile afin de **favoriser l'acquisition par les étudiants de connaissances et de compétences favorisant leur insertion sur le marché de l'emploi.**

**Autres priorités** : le Parlement met également en évidence les points suivants : i) l'importance déterminante de renforcer l'accès des personnes handicapées à l'EFTLV non seulement par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes ciblés, mais aussi par l'intégration de la dimension du handicap dans tous les programmes destinés à la population générale; ii) renforcer l'accessibilité des travailleurs à la formation continue dans leur carrière des travailleurs, en permettant ainsi de poursuivre la spécialisation ; iii) contribuer à éliminer les disparités sociales et garantir de meilleures possibilités d'apprentissage pour réduire l'écart entre les hommes et les femmes qui obtiennent un diplôme dans les disciplines scientifiques (science, technologie, ingénierie et mathématiques), comme en attestent les 20% seulement de diplômées en ingénierie ; iv) investir davantage dans le sport et promouvoir l'activité sportive dans les écoles.

**Mobilité** : le Parlement souligne que, même si un espace européen de l'éducation et de la formation émerge actuellement, **l'objectif consistant à lever les obstacles à la mobilité n'a pas encore été atteint.** Le renforcement substantiel de la mobilité transnationale de ces apprenants et des enseignants et la reconnaissance des connaissances, des qualifications et des compétences qu'ils ont acquises à l'étranger constitueront dès lors des défis importants à l'avenir. Il souligne en outre qu'il est nécessaire que chacun acquière d'excellentes **compétences linguistiques dès le plus jeune âge**, pour couvrir non seulement les langues officielles de l'Union, mais aussi les langues régionales et minoritaires.

**Éducation dès le plus jeune âge** : le Parlement regrette que la communication de la Commission ne prenne pas suffisamment en considération le développement préscolaire, notamment sa dimension linguistique. Il estime au contraire que cette étape de l'éducation est essentielle pour le niveau d'instruction et de développement individuel et social futur des intéressés. Il demande dès lors à la Commission d'inciter et d'aider les États membres à mettre en place des mesures d'accompagnement des enfants dans de vrais parcours éducatifs et ce, dès le plus jeune âge. Il est en effet fermement convaincu que l'investissement dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE), correctement adaptés au stade de sensibilité et au niveau de maturité de chaque groupe cible, est plus rentable que d'investir dans toute autre phase de l'éducation.

**Petites bourses** : le Parlement invite les États membres à envisager la possibilité d'instaurer un système plus large de **petites bourses, peu bureaucratique, pour les étudiants pré-universitaires rencontrant des difficultés financière**, pour les encourager à poursuivre leurs études.

**Dimension extérieure de l'éducation** : enfin, le Parlement demande que soit renforcée la dimension extérieure des politiques de l'Union grâce à un dialogue politique intensifié et à une coopération en matière d'éducation et de formation entre l'Union et ses partenaires internationaux et les pays voisins.